



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	23 janvier 2017	Séance du : 1 <sup>er</sup> février 2017
	<u>Votes</u> : 36	L'An Deux Mille dix-sept, le premier février à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 28	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Jean COSTES (Salasc) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez),

Absents : Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

**Objet : ZAC du parc d'activités économiques de la Vallée de l'Hérault à CLERMONT L'HERAULT (PAEVHé) – Acquisition d'une parcelle (chemin de Fouscaïs).**

Monsieur BRUN rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais porte le projet d'aménagement de l'entrée de la ZAC des Tanes Basses, par la réalisation d'un espace de covoiturage et un traitement paysager des accès et des abords des voies d'accès à ce parc d'activités.

Il précise que parmi les terrains d'assiette de ce projet, est comprise une parcelle d'une surface de 319m<sup>2</sup>, numérotée BT 224, appartenant à la commune de Clermont l'Hérault.

Monsieur BRUN poursuit en indiquant que par délibération en date du 14 décembre 2016, le Conseil municipal de Clermont l'Hérault a approuvé la cession de cette parcelle à la Communauté de communes du Clermontais au prix de l'euro symbolique, conformément à l'évaluation du Service des Domaines, en date du 5 décembre 2016.

Il convient de se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle d'une surface de 319m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle numérotée BT 224 sise sur la commune de CLERMONT L'HERAULT, d'une surface de 319 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique, les honoraires et frais d'actes seront à la charge de la Communauté de Communes du Clermontais.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20170202-2017-02-01-21-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017